

Bruxelles, le 4 avril 2019  
(OR. en)

7951/19

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2019/0025(NLE)**

---

ENV 358  
ENT 90  
ONU 37  
CHIMIE 58

**NOTE POINT "I/A"**

|               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| N° doc. Cion: | 6168/19 - COM(2019) 52 final                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Objet:        | Projet de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la neuvième réunion de la conférence des parties à la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, en ce qui concerne les propositions de modification des annexes A et B<br>- Adoption |

1. Le 6 février 2019, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la neuvième réunion de la conférence des parties à la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, en ce qui concerne les propositions de modification des annexes A et B<sup>1</sup>.
2. Le 26 février et le 14 mars 2019, le groupe "Environnement" a examiné la proposition de la Commission. Le texte de compromis élaboré par la présidence à la suite de ces discussions (doc. 7603/19) a été transmis aux délégations pour approbation et soumis à une procédure de silence informelle, qui s'est achevée le 20 mars 2019 et au cours de laquelle une délégation s'est manifestée. La présidence a ensuite soumis une proposition de compromis révisée (doc. 7603/1/19 REV 1) aux délégations pour approbation dans le cadre d'une deuxième procédure de silence informelle.

---

<sup>1</sup> Doc. 6168/19.

3. Le résultat de la dernière procédure de silence informelle, qui s'est achevée le 22 mars 2019, indique que toutes les délégations sont en mesure d'accepter le dernier texte de compromis de la présidence, qui figure, après mise au point par les juristes-linguistes, dans le document 7893/19.
4. Le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil:
- adopte, en point "A" de l'ordre du jour de sa session du 15 avril 2019, la décision dont le texte figure dans le document 7893/19;
  - informe le Parlement européen de sa décision, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE.
-